Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260331-26310308-DE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**
**de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340**

**Séance du mardi 31 mars 2026**

## Délibération n° 26.31.03.08

**Le 31 mars 2026**, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

**Présents** : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Marija COLOVIC, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

**Absents excusés :** Néant

**Absents :** Néant

**Secrétaire** : Raymond BARRÉ

| **En exercice : 15** | **Présents : 15** | **Pouvoir : 0** |
|---|---|---|
| **Vote** | Pour | 15 |
| | Contre | 0 |
| | Abstention | 0 |

**Objet : Désignation du correspondant « sécurité routière ».**

***Classification Actes :*** *Institutions et vie politique – 5.3 : Désignation de représentants*

L'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant « sécurité routière ».

L'élu correspondant « sécurité routière » est chargé de porter les actions relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la Commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) et de proposer au conseil municipal, des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre.

Il sera régulièrement informé de l'action de l'État au niveau national et pourra s'appuyer sur les ressources et compétences mises à sa disposition à l'échelle départementale, tant par les services de l'État que par le Conseil départemental et l'ensemble des acteurs locaux, afin de conduire des actions au sein de la Commune.

Il pourra également bénéficier de formations thématiques destinées à accompagner l'exercice de ses missions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **désigne Monsieur Alain LE COZ, en tant que correspondant « sécurité routière » de la Commune de Maël-Carhaix.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Barré